

Financement de la culture

CHIFFRES CLÉS 2012

STATISTIQUES DE LA CULTURE



Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général



Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation

Département des études, de la prospective et des statistiques

© La documentation Française

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

	<i>Millions d'euros</i>			
	Total	Dépenses ordinaires	Crédits de paiement	Autorisations de programme
1980	405	297	108	145
1981	454	329	125	144
1982	914	684	230	297
1983	1 066	816	250	549
1984	1 227	877	350	415
1985	1 306	875	431	567
1986	1 467	866	602	640
1987	1 371	885	485	338
1988	1 345	926	419	305
1989	1 518	1 092	426	500
1990	1 598	1 165	433	547
1991	1 845	1 235	610	878
1992	1 975	1 294	681	866
1993	2 107	1 358	749	746
1994	2 059	1 311	748	560
1995	2 067	1 392	675	570
1996	2 368	1 708	660	589
1997	2 306	1 822	484	470
1998	2 309	1 787	522	565
1999	2 395	1 852	543	539
2000	2 452	1 908	543	565
2001	2 549	1 987	562	602
2002	2 610	2 073	537	568
2003	2 497	2 176	321	568
2004	2 639	2 216	423	568

Source : MBCPRE/DEPS

Total = dépenses ordinaires + crédits de paiement.

**MISSION CULTURE ET PROGRAMME
RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE
DE LA MISSION RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

	<i>Millions d'euros</i>	
	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement
2005	2 805	2 823
2006	2 947	3 031
2007	2 839	2 911
2008	2 915	3 038
2009	2 941	3 004
2010	3 079	3 042

**MISSIONS CULTURE, MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES,
PROGRAMME RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE
DE LA MISSION RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

2010	4 227	4 186
2011	4 261	4 294
2012	4 145	3 993

Crédits ouverts en loi de finances initiale (LFI) Source : MBCPRE/DEPS
jusqu'en 2011 et crédits demandés pour 2012 (projet de loi de finances, PLF).
Hors avances à l'audiovisuel public. Les crédits sont votés, d'une part, en autorisations d'engagement (capacité d'engager juridiquement l'État) et, d'autre part, en crédits de paiement (volume de trésorerie nécessaire dans l'année, pour couvrir les engagements pris ou à prendre).

À partir de loi de finances 2011, le périmètre budgétaire du ministère de la Culture et de la Communication comprend la missions Culture, la mission Médias, livre et industries culturelles et le programme Recherche culturelle et culture scientifique de la mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur. Il a été modifié par rapport aux années précédentes suite à la redéfinition de ses missions et de sa réorganisation, comme ont été modifiées les répartitions entre les différentes actions. Les crédits 2010 ont été retraitées dans ce nouveau schéma.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

RÉPARTITION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES PAR MISSION, PROGRAMME ET TITRE DE DÉPENSE*

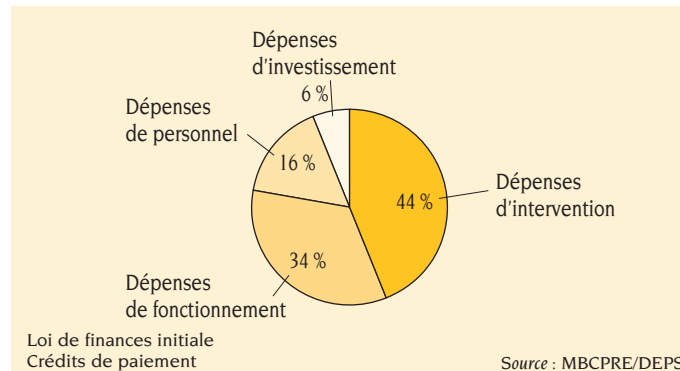
	Millions d'euros	
	LFI 2011	PLF 2012
Total	4 261,2	4 144,6
Mission Culture	2 682,1	2 732,2
• Programme 175 Patrimoines	868,8	870,6
Dépenses de fonctionnement	410,2	419,9
Dépenses d'investissement	219,8	205,8
Dépenses d'intervention	238,8	244,9
• Programme 131 Création	736,8	787,9
Dépenses de fonctionnement	310,9	308,2
Dépenses d'investissement	25,3	19,0
Dépenses d'intervention	400,6	460,7
• Programme 224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 076,5	1 073,7
Dépenses de personnel	634,2	643,9
Dépenses de fonctionnement	226,0	220,0
Dépenses d'investissement	23,7	23,6
Dépenses d'intervention	192,6	186,2
Mission recherche et enseignement supérieur		
• Programme 186 Recherche culturelle et culture scientifique	125,0	124,1
Dépenses de fonctionnement	120,2	119,2
Dépenses d'investissement	0,4	0,4
Dépenses d'intervention	4,4	4,5
Mission médias, livre et industries culturelles	1 454,1	1 288,3
• Programme 180 Presse	419,9	390,3
Dépenses de fonctionnement	115,4	117,5
Dépenses d'intervention	304,5	272,8
• Programme 334 Livre et industries culturelles	303,8	275,0
Dépenses de fonctionnement	226,1	215,9
Dépenses d'investissement	5,0	15,6
Dépenses d'intervention	72,7	43,5
• Programme 313 Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	523,9	472,9
Dépenses de fonctionnement	0,1	0,1
Dépenses d'intervention	523,8	472,8
• Programme 115 Action audiovisuelle extérieure	206,5	150,1
Dépenses d'intervention	206,5	150,1

* Crédits de paiement ouverts en loi de finances initiale (LFI) pour 2011 et crédits demandés en projet de loi de finances (PLF) pour 2012. Hors avances à l'audiovisuel public.

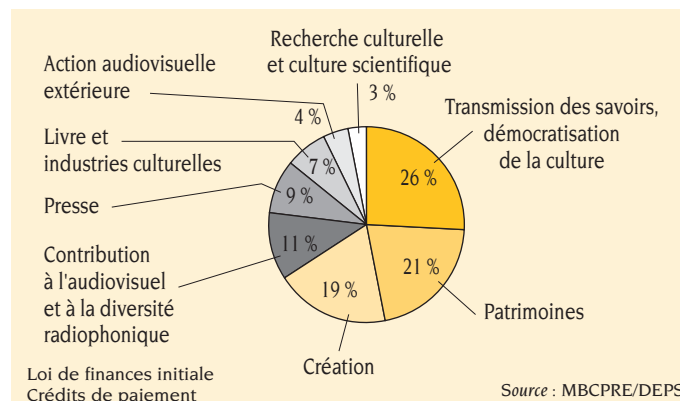
Source : MBCPRE/DEPS

RÉPARTITION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES D'APRÈS LE PROJET DE LOI DE FINANCES...

... PAR TYPE DE DÉPENSE EN 2012



... PAR PROGRAMME EN 2012



BUDGET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

RÉPARTITION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME ET ACTION*

	<i>Millions d'euros</i>		
	2010	2011	2012
Total	4 227,4	4 261,2	4 144,6
Programme Patrimoines	855,9	868,8	870,6
Patrimoine monumental	392,0	379,8	380,7
Architecture	22,5	25,6	27,8
Patrimoine des musées de France	346,0	371,9	382,6
Patrimoine archivistique et célébrations nationales	68,2	65,4	48,9
Patrimoine linguistique	2,5	2,6	2,6
Acquisitions et enrichissement des collections publiques	18,5	16,6	18,5
Patrimoine archéologique	6,2	6,9	9,5
Programme Création	723,5	736,8	787,9
Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	666,5	663,9	718,9
Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	57,0	72,9	69,0
Programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 097,5	1 076,5	1 073,8
Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	219,0	224,9	226,5
Soutien à l'éducation artistique et culturelle	33,5	31,5	31,9
Soutien aux établissements d'enseignement spécialisé	29,5	29,5	29,2
Actions en faveur de l'accès à la culture	54,0	54,6	43,8
Action culturelle internationale	17,5	9,3	9,0
Fonctions de soutien communes du ministère	744,0	726,7	733,4
Programme Recherche culturelle et culture scientifique	122,5	125,0	124,0
Recherche culturelle	9,3	9,3	9,3
Culture scientifique et technique	113,2	115,7	114,7
Programme Presse	417,8	419,9	390,3
Abonnement de l'État à l'AFP	113,4	115,4	117,5
Aides à la presse	304,4	304,5	272,8
Programme Livre et industries culturelles	285,2	303,8	275,0
Livre et lecture	254,9	252,8	263,3
Industries culturelles	30,3	51,0	11,7
Programme Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	526,9	523,9	472,9
France Télévisions	457,9	389,9	443,9
Passages à la télévision tout numérique	40,0	105,0	-
Soutien à l'expression radiophonique locale	29,0	29,0	29,0
Programme Action audiovisuelle extérieure	198,1	206,5	150,1

SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC ET, LE CAS ÉCHÉANT, TRANSFERTS ET DOTATIONS EN FONDS PROPRES

			<i>Milliers d'euros</i>		
	2010 Exécution	2011 LFI	2010 Exécution	2011 LFI	
Total	1 224 900	1 138 706			
Programme Patrimoines					
Cité de l'architecture et du patrimoine	15 785	15 866			
Centre des monuments nationaux	43 342	24 296			
Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou	88 643	81 244			
EP du musée du quai Branly	48 218	19 854			
EP du musée et domaine national de Versailles	32 100	18 152			
EP du château de Fontainebleau	2 840	4 430			
EP du domaine de Chambord	3 628	4 085			
Institut national de l'histoire de l'art	2 638	2 758			
Institut national de recherches archéologiques préventives	6 974	528			
Musée des arts décoratifs	14 022	14 316			
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	15 747	13 613			
Musée du Louvre	128 046	112 612			
Musée Guimet	5 008	5 600			
Musée Henner	327	342			
Musée Moreau	408	592			
Musée Picasso	...	2 200			
Musée Rodin	1 957	400			
RMN-Grand Palais	34 510	28 563			
Programme Création					
Centre national de la danse	8 421	8 580			
Cité de la musique	25 749	25 567			
Centre national des arts plastiques	10 150	9 738			
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	590	500			
Ensemble intercontemporain	3 864	3 909			
EP du parc et de la grande halle de la Villette	25 527	25 653			
Opéra comique	8 539	10 801			
Opéra national de Paris	114 056	112 116			
Orchestre de Paris	9 278	9 278			
Sèvres-Cité de la céramique	2 655	2 779			
			Comédie-Française	26 018	28 000
			Théâtre national de Chaillot	14 257	15 194
			Théâtre national de la Colline	8 245	9 768
			Théâtre national de l'Odéon	10 120	12 260
			Théâtre national de Strasbourg	10 015	9 825
			Programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture		
			Académie de France à Rome	5 971	6 171
			Centre national des arts du cirque	3 540	3 245
			Centre national du cinéma et de l'image animée	7 040	-
			Cité nationale de l'histoire de l'immigration	6 084	5 804
			Conservatoire national supérieur d'art dramatique	3 502	3 571
			Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	13 375	12 936
			Conservatoire national supérieur de musique de Paris	24 977	25 323
			École du Louvre	2 021	2 112
			Écoles nationales supérieures d'architecture, 20 écoles	47 948	45 596
			Écoles d'art en région, 7 écoles	10 235	10 150
			École nationale supérieure des arts décoratifs	10 371	11 422
			École nationale supérieure des beaux-arts	6 806	7 600
			École nationale supérieure de création industrielle	5 463	5 456
			École nationale supérieure des métiers de l'image et du son	7 560	7 828
			Institut national du patrimoine	6 298	6 489
			Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture	9 449	10 044
			Programme Livre et industries culturelles		
			Bibliothèque nationale de France	202 938	206 218
			Bibliothèque publique d'information	6 587	7 016
			Cinémathèque française	10 075	9 793
			Centre national du livre	2 899	2 825
			Programme Recherche culturelle et scientifique		
			Universcience	110 084	115 688

EP : établissement public.

Certains opérateurs peuvent recevoir des subventions imputées sur plusieurs programmes du périmètre ministériel du ministère de la Culture et de la Communication ou d'autres ministères comme les programmes « Entretien des bâtiments de l'État » et « Formations supérieures et recherche universitaire ». Elles sont regroupées, pour ces opérateurs, sous le programme chef de file.

Source : MBCPRE/DEPS

EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT DANS LE DOMAINE CULTUREL (HORS MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION)

			<i>Millions d'euros</i>	
	LFI 2011	PLF 2012	LFI 2011	PLF 2012
Crédits* du budget général et budgets annexes par ministère	3 700,4	3 823,7		
Éducation nationale, Jeunesse, Vie associative	2 126,7	2 163,0		
Affaires étrangères et européennes	840,4	838,9		
Enseignement supérieur et Recherche	455,7	539,8		
Économie, Finances et Industrie	161,9	155,4		
Défense et Anciens Combattants	63,3	73,9		
Justice et Libertés	14,1	10,9		
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales et Immigration	20,8	17,5		
Budget, Comptes publics et Réforme de l'État	8,3	8,7		
Solidarité et Cohésion sociale	-	-		
Services du Premier Ministre	6,3	11,4		
Sports	1,7	2,8		
Écologie, Énergie, Développement durable et du Logement	0,4	0,7		
Travail, Emploi et Santé	0,8	0,7		
Comptes de concours financiers			3 222,0	3 290,4
Avances à l'audiovisuel public				
Taxes fiscales**			910	880
Taxe sur les services de télévision			583	558
Taxe sur les entrées en salles de cinéma (TSA)			128	130
Redevance d'archéologie préventive			78	78
Taxes sur l'édition vidéo et la VàD			39	32
Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression			30	30
Taxes sur les spectacles de variétés			23	23
Taxe sur les jeux en ligne affectée au Centre des monuments nationaux			10	10
Taxe sur les spectacles au profit de l'ASTP			7	7
Cotisation des entreprises cinématographiques			6	6
Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie			5	5
Taxe et prélèvements spéciaux au titre des films pornographiques ou d'incitation à la violence			1	1

* Crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2011 et en projet de loi de finances pour 2012.

** Prévisions 2011 et 2012.

ASTP : association pour le soutien du théâtre privé.

VàD : vidéo à la demande.

Source : MBCPRE/DEPS

DÉPENSES CULTURELLES ESTIMÉES DES COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS

2006	Millions d'euros			Euros par habitant		
	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement
Total	4 357	3 389	968	152,1	118,3	33,8
Services communs	252	211	41	8,8	7,4	1,4
Expression artistique (y compris formation)	1 649	1 364	285	57,6	47,6	9,9
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	879	781	98	30,7	27,3	3,4
Arts plastiques et autres activités artistiques	162	149	13	5,7	5,2	0,5
Théâtres	387	278	110	13,5	9,7	3,8
Cinémas et autres salles de spectacle	221	156	64	7,7	5,5	2,2
Conservation et diffusion des patrimoines	1 663	1 173	491	58,1	40,9	17,1
Bibliothèques et médiathèques	866	696	170	30,2	24,3	5,9
Musées	485	359	127	16,9	12,5	4,4
Archives	73	54	18	2,5	1,9	0,6
Entretien du patrimoine culturel	240	64	176	8,4	2,2	6,1
Action culturelle	793	641	152	27,7	22,4	5,3

L'action culturelle regroupe les subventions à l'animation culturelle pluridisciplinaire et les subventions non ventilées par secteur.

Source : MCC/DEPS

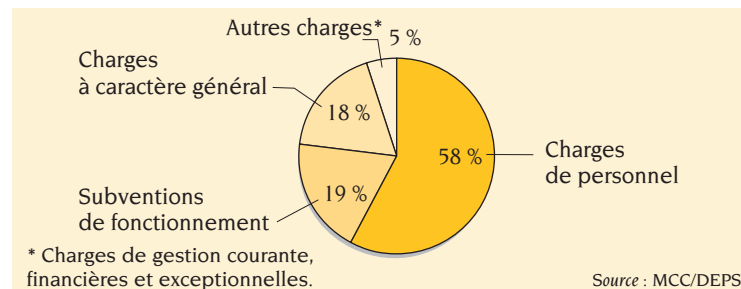
EFFORT CULTUREL

2006	%
Total	8,1
Fonctionnement	9,3
Investissement	5,7

% des dépenses culturelles dans le budget global des communes de plus de 10 000 habitants y compris opérations de gestion active de la dette.

Source : MCC/DEPS

RÉPARTITION DES DÉPENSES CULTURELLES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS PAR NATURE DE DÉPENSE EN 2006



Source : MCC/DEPS

DÉPENSES CULTURELLES ESTIMÉES DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE*

2006	Millions d'euros			Euros par habitant		
	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement
Total	842	522	320	43,9	27,2	16,7
Services communs	35	25	10	1,8	1,3	0,5
Expression artistique (y compris formation)	389	247	141	20,3	12,9	7,4
Expression musicale, lyrique et chorégraphique	227	170	57	11,8	8,8	3,0
Arts plastiques et autres activités artistiques	31	20	11	1,6	1,0	0,6
Théâtres	65	45	20	3,4	2,3	1,0
Cinéma et autres salles de spectacle	66	13	53	3,4	0,7	2,8
Conservation et diffusion des patrimoines	311	165	146	16,2	8,6	7,6
Bibliothèques et médiathèques	212	122	90	11,0	6,4	4,7
Musées	79	34	45	4,1	1,8	2,3
Archives	2	2	1	0,1	0,1	-
Entretien du patrimoine culturel	17	7	10	0,9	0,4	0,5
Action culturelle	107	84	23	5,6	4,4	1,2

L'action culturelle regroupe les subventions à l'animation culturelle pluridisciplinaire et les subventions non ventilées par secteur.

Source : MCC/DEPS

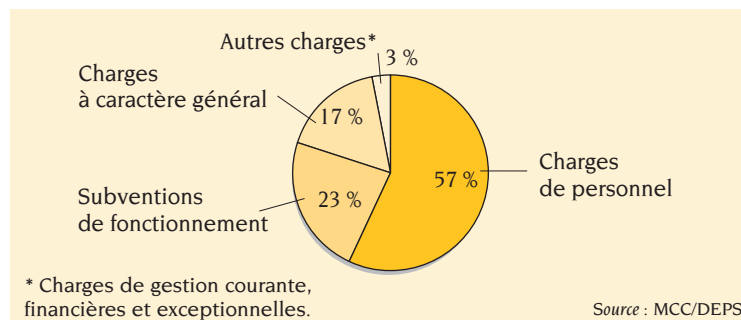
*Établissements publics de coopération intercommunale comportant en leur sein au moins une commune de plus de 10 000 habitants, et ayant déclaré la compétence culturelle, ainsi que les 5 syndicats d'agglomération nouvelle ayant déclaré la compétence culturelle.

EFFORT CULTUREL

2006	%
Total	5,7
Fonctionnement	5,0
Investissement	7,3

% des dépenses culturelles dans le budget global des EPCI du champ y compris opérations de gestion active de la dette. Source : MCC/DEPS

RÉPARTITION DES DÉPENSES CULTURELLES DE FONCTIONNEMENT DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE PAR NATURE EN 2006



DÉPENSES CULTURELLES DES DÉPARTEMENTS

2006	Milliers d'euros			Euros par habitant		
	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement
Total	1 292 210	884 921	407 289	22,1	15,1	7,0
Activités artistiques et action culturelle	469 646	413 697	55 949	8,0	7,1	1,0
Patrimoine	247 749	72 180	175 569	4,2	1,2	3,0
Bibliothèques et médiathèques	124 959	90 020	34 939	2,1	1,5	0,6
Musées	150 002	65 651	84 351	2,6	1,1	1,4
Services d'archives	111 636	60 362	51 274	1,9	1,0	0,9
Services communs	56 887	56 887	-	1,0	1,0	-
Non ventilé	131 331	126 124	5 207	2,2	2,2	0,1

L'action culturelle regroupe les subventions à l'animation culturelle pluridisciplinaire et les subventions non ventilées par secteur.

Source : MCC/DEPS

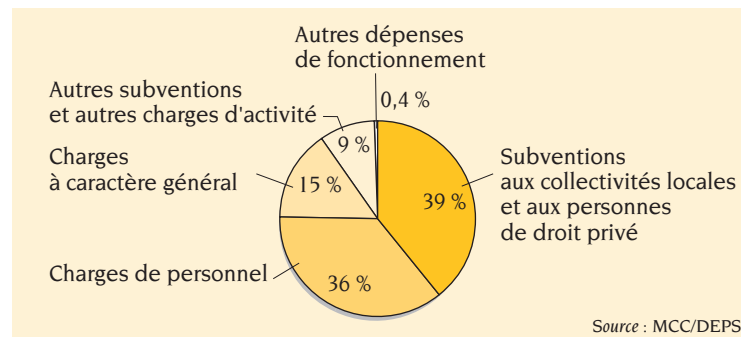
EFFORT CULTUREL

2006	%
Total	2,2
Fonctionnement	2,2
Investissement	2,2

% des dépenses culturelles dans le budget global des départements y compris opérations de gestion active de la dette.

Source : MCC/DEPS

RÉPARTITION DES DÉPENSES CULTURELLES DE FONCTIONNEMENT DES DÉPARTEMENTS PAR NATURE DE DÉPENSE EN 2006



Source : MCC/DEPS

DÉPENSES CULTURELLES DES RÉGIONS

2006	Milliers d'euros			Euros pour 100 habitant		
	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement
Total	555 578	387 797	167 781	949	663	287
Services communs	263	263	-	-	-	-
Enseignement artistique	13 538	7 942	5 597	23	14	10
Activités culturelles et artistiques	417 313	349 164	68 149	713	597	116
Patrimoine	112 554	24 548	88 006	192	42	150
Non ventilé	11 909	5 880	6 029	20	10	10

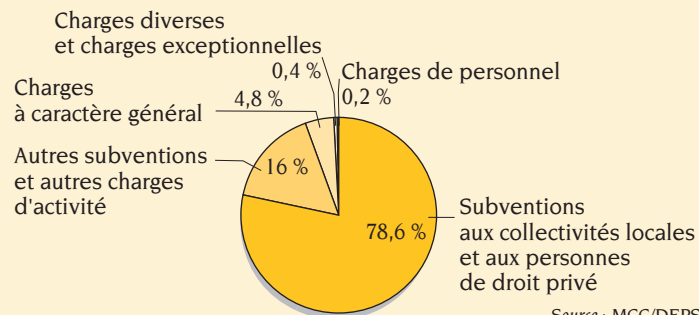
Source : MCC/DEPS

EFFORT CULTUREL

2006	%
Total	2,5
Fonctionnement	3,4
Investissement	1,5

% des dépenses culturelles dans le budget global des régions y compris opérations de gestion active de la dette. Source : MCC/DEPS

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES RÉGIONS PAR NATURE DE DÉPENSE EN 2006



Source : MCC/DEPS

CONSOMMATION DES MÉNAGES EN BIENS ET SERVICES CULTURELS

	<i>Millions d'euros</i>							
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	p2010
Livres	3 411	3 565	3 556	3 593	3 691	3 651	3 802	3 755
Journaux	2 528	2 569	2 586	2 609	2 651	2 590	2 546	2 499
Revue et périodiques	4 716	4 719	4 770	4 877	4 956	4 903	4 845	4 842
DVD, Blu-ray	1 741	2 146	1 957	1 818	1 637	1 513	1 522	1 517
Projection de films cinématographiques	1 061	1 211	1 097	1 193	1 126	1 214	1 311	1 369
Édition d'enregistrements sonores	1 689	1 430	1 364	1 196	955	826	737	642
Téléchargement sur internet et mobile de titres et d'albums	6	10	16	28	35	51	75	110
Programmation et diffusion (redevance audiovisuelle)	3 544	3 522	3 604	3 723	3 967	4 049	4 118	4 262
Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	1 595	1 730	2 035	2 116	2 175	2 253	2 301	2 363
Activités créatives, artistiques et de spectacle (marchandes)	2 319	2 591	2 750	3 038	3 357	3 442	3 415	3 530
Activités créatives, artistiques et de spectacle (non marchandes)	416	438	451	475	481	512	519	527
Bibliothèques, archives, musées et autres act. cult. (marchandes)	174	186	198	208	227	232	255	263
Bibliothèques, archives, musées et autres act. cult. (non marchandes)	47	50	51	54	52	58	56	57
Autres biens et services liés à la culture et aux technologies de l'information								
Récepteurs radio, autoradios et appareils d'enregistrement et de reproduction du son	1 930	1 950	1 955	1 820	1 606	1 319	1 313	1 357
Téléviseurs	2 211	2 571	3 029	3 908	4 631	4 693	4 728	4 723
Appareils d'enregistrement et de reproduction de l'image et accessoires	1 213	1 377	1 420	1 487	1 565	1 501	1 262	1 058
Consoles de jeux et jeux vidéo	1 215	1 250	1 374	1 534	2 171	2 656	2 191	2 658
Caméscopes	378	385	388	373	342	296	261	199
Matériel optique et photographique	1 269	1 328	1 370	1 363	1 398	1 339	1 404	1 400
Supports magnétiques et optiques	519	619	630	668	716	683	657	631
Ordinateurs et périphériques, composants et cartes électroniques	5 180	5 803	6 089	6 366	6 548	6 116	6 046	5 823
Services télématiques, jeux électroniques et logiciels	745	827	826	937	1 019	1 049	949	1 045
Télécommandes et antennes de réception	91	92	202	237	247	246	228	367
Programmation, conseil et autres activités informatiques (installation et configuration d'ordinateurs)	16	18	19	20	21	22	24	26
Services d'information (hébergement de sites web personnels)	43	45	48	49	53	56	57	58
Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	351	365	370	372	380	366	359	357
Réparation de produits électroniques grand public	837	825	853	899	949	989	977	957
Instruments de musique	182	189	196	213	217	213	197	197
Consommation effective nationale des ménages	872 487	906 609	946 116	986 594	1 030 452	1 063 662	1 057 772	1 084 823

D'après la comptabilité nationale, base 2005.

Source : Insee/DEPS

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION

	Base 100 en 1998								
	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Évolution 2010/2009 (en %)
Indice général des prix	96,2	102,2	112,4	114,24	115,94	119,20	119,31	121,13	1,5
Équipements audiovisuels	121,5	85,3	55,4	49,28	42,37	36,88	30,71	26,94	- 12,3
– Matériels vidéo	128,6	77,3	36,8	31,61	28,21	24,92	22,35	20,05	- 10,3
– Téléviseurs	120,2	85,7	55,8	47,99	37,32	30,31	22,92	19,42	- 15,3
– Autres appareils électro-acoustiques	120,4	88,1	65,0	60,33	56,46	52,90	48,42	44,15	- 8,8
Équipements photo et cinéma, instruments d'optique	120,3	88,5	51,1	43,72	36,28	29,76	24,57	20,84	- 15,2
– Appareils de photo, instruments d'optique et d'observation	111,1	95,0	57,8	49,64	41,30	33,92	28,06	23,87	- 14,9
– Caméscopes	133,7	81,5	44,3	37,14	30,32	24,66	20,01	16,48	- 17,6
Supports d'enregistrements de l'image et du son	100,0	97,6	89,8	85,35	80,58	76,80	73,73	72,20	- 2,1
– Disques, bandes et cassettes enregistrées	98,8	97,6	87,2	82,98	78,83	76,06	73,58	71,59	- 2,7
– Disques, bandes et cassettes vierges	106,7	94,8	98,5	89,57	77,97	66,86	59,41	59,16	- 0,4
– Produits photographiques	100,9	99,2	100,2	98,85	98,43	99,98	102,60	103,75	1,1
Matériels de traitement de l'information (y c. micro-ordinateurs)	170,4	62,0	24,2	21,01	17,99	15,42	13,71	12,77	- 6,9
Réparation des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	90,8	103,0	113,5	115,86	119,10	122,48	125,65	127,35	1,4
Instruments de musique et autres articles pour les loisirs	96,0	102,1	107,8	107,43	105,86	105,43	107,55	107,39	- 0,1
Services culturels	94,4	102,1	111,5	113,68	116,41	117,85	120,52	122,10	1,3
– Cinémas	98,0	102,6	117,7	120,71	123,49	126,28	127,17	129,16	1,6
– Théâtres, concerts et music-hall	92,6	101,1	115,8	118,72	123,19	127,15	129,48	127,89	- 1,2
– Visite de monument ou musée	88,0	105,3	122,2	125,61	129,86	129,03	133,94	137,27	2,5
– Redevance et abonnements télévisuels	93,6	102,5	110,7	113,35	116,30	117,62	120,70	122,13	1,2
– Travaux photographiques	96,5	100,8	106,2	104,84	104,68	106,64	107,95	109,04	1,0
– Locations d'articles récréatifs	98,6	98,9	99,5	100,26	101,43	102,50	103,01	103,74	0,7
Livres	95,5	100,7	107,0	108,40	109,41	110,40	111,23	112,51	1,2
– Livres scolaires et parascolaires, dictionnaires et encyclopédies	97,3	98,1	102,1	102,63	101,78	100,57	100,85	101,25	0,4
– Ouvrages de littérature générale	98,4	102,0	105,6	109,07	112,24	115,72	116,82	118,35	1,3
– Livres pour la jeunesse, livres pratiques, autres livres	91,9	103,7	114,9	115,99	117,76	119,63	120,91	123,00	1,7
Journaux et périodiques	97,5	102,6	111,7	112,91	115,30	117,91	123,36	127,14	3,1
– Journaux	94,6	101,3	111,1	112,38	115,59	117,96	123,36	126,41	2,5
– Revues	100,1	103,4	112,1	113,26	115,16	117,91	123,36	127,55	3,4

Indices des prix à la consommation, moyenne annuelle, ensemble des ménages, France entière (métropole et départements d'outre-mer).

Source : Insee/DEPS

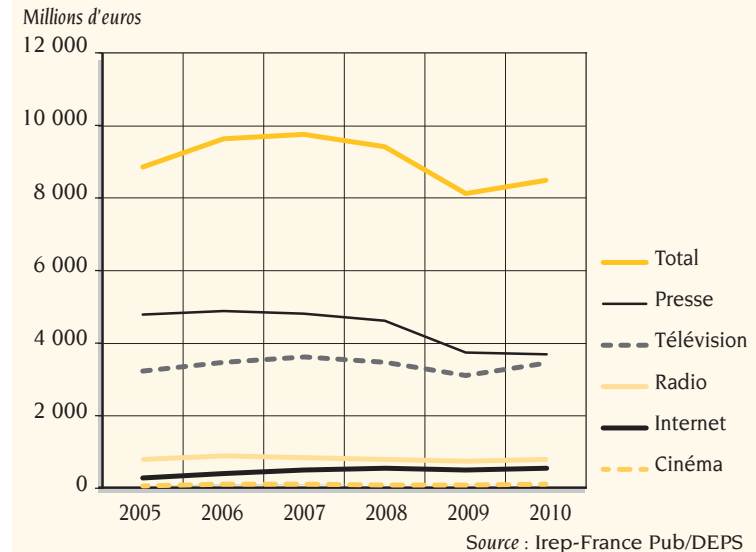
RECETTES PUBLICITAIRES DES GRANDS MÉDIAS

	Millions d'euros				
	2006	2007	2008	2009	2010
Total	9 645	9 762	9 444	8 113	8 506
Presse	4 872	4 791	4 598	3 750	3 691
Publicité commerciale	3 970	3 862	3 765	3 078	3 048
Petites annonces	912	929	834	672	643
Quotidiens nationaux	362	331	316	260	266
Quotidiens régionaux	1 103	1 102	1 096	984	962
Magazines	1 527	1 478	1 417	1 161	1 215
Spécialisés	572	547	518	418	400
Gratuits	1 171	1 196	1 115	799	719
Hebdomadaires régionaux	137	137	136	128	129
Télévision	3 495	3 617	3 476	3 094	3 441
Espaces classiques	3 298	3 424	3 289	2 924	3 246
Espaces parrainage	197	193	187	170	195
Radio	848	805	779	710	744
Publicité nationale	661	623	600	556	585
Publicité locale et Île-de-France	187	182	179	154	159
Internet*	348	460	516	482	540
Cinéma	82	89	75	77	90

Source : Irep-France Pub/DEPS

Non compris la publicité extérieure et les annuaires. Recettes publicitaires hors taxes nettes c'est-à-dire après déduction des remises professionnelles, hors échanges de marchandises, petites annonces de presse incluses.

* Estimation du marché total sur la base des réponses des régies membres de l'Interactive Advertising Bureau et du déclaratif des régies membres du Syndicat des régies internet ; hors liens sponsorisés et hors *shopping*.



POUR
EN
SAVOIR
PLUS

SOURCES ET DÉFINITIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'ensemble des services de l'État est passé en mode Lolf (loi organique relative aux lois de finances). Le budget de l'État est désormais présenté en missions, programmes et actions.

En 2010, suite à la réorganisation et à la redéfinition des missions du ministère de la Culture et de la Communication, en particulier par le rattachement de la Direction du développement des médias, le ministère est désormais concerné par trois missions : la mission ministérielle Culture qui se décline en trois programmes (Patrimoines, Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture), la mission Médias, livre et industries culturelles ainsi que la mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur avec le programme Recherche culturelle et culture scientifique. Le périmètre budgétaire est donc largement modifié pour 2011, les crédits de

2010 ont été retraités suivant ce nouveau schéma. Pour 2012, le programme presse, livre et industries culturelles est subdivisé en deux programmes.

La **mission** est « un ensemble de programmes concourant à une politique définie ».

Les **programmes** sont des regroupements de « crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble d'actions relevant d'un même ministère et auxquels sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation ».

Les **actions** décrivent le contenu du programme et regroupent des crédits ayant la même finalité.

Les **autorisations d'engagement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées.

Les **crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Pour les dépenses de personnel, le montant des autorisations d'engagement ouvertes est égal au montant des crédits de paiement ouverts.

Les **dépenses de personnel** comprennent : les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales, les prestations sociales et allocations diverses ; les **dépenses de fonctionnement** : les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel, les subventions pour charge de service public ; les **dépenses d'investissement** : les dépenses pour immobilisations corporelles de l'État et les dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État ; les **dépenses d'intervention** : les transferts aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités, les appels en garantie.

Les **opérateurs** de l'État font l'objet d'une annexe au projet de loi de finances recensant les subventions qui leur sont versées. Les opérateurs sont des entités dotées de la personnalité morale quel que soit leur statut juridique (établissement public, GIP, association...) qui répondent à trois critères : activité de service public, financement assuré majoritairement par l'État et contrôle direct par l'État.

D'autre part, est recensé annuellement, également dans un document annexé au projet de loi de finances, l'ensemble des concours prévus dans la loi de finances pour

des objets culturels (y compris la presse, l'audiovisuel et l'animation culturelle) quel que soit le ministère de tutelle. Ces crédits comprennent les crédits du budget général de l'État, les comptes de concours financiers et les taxes fiscales affectées.

L'**enquête nationale sur les dépenses culturelles des collectivités locales** a été menée en 2008 auprès de tous les départements et régions de **France métropolitaine** ainsi qu'auprès d'un échantillon des communes de plus de 10 000 habitants et auprès de tous les établissements de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre comportant en leur sein au moins une commune de plus de 10 000 habitants et ayant déclaré la compétence culturelle. L'objectif de cette enquête est de déterminer le montant total, en 2006, des dépenses culturelles locales, de fonctionnement et d'investissement, en valeur absolue et en part du budget général, par type de collectivité, et de connaître les domaines culturels concernés (ou « fonctions ») ainsi que les évolutions.

Les données publiées ici ne peuvent être additionnées directement entre les niveaux de collectivité car elles





ne sont pas défalquées des subventions entre collectivités portant sur la culture. L'enquête est réalisée à partir des comptes administratifs des collectivités, qui retracent leurs **dépenses réelles exécutées**. Une interrogation complémentaire des services financiers et des services culturels des collectivités a permis de compléter et améliorer les données des comptes administratifs en ce qui concerne les dépenses culturelles. L'échantillon des villes est conçu pour être représentatif des dépenses culturelles des 850 communes de plus de 10 000 habitants (base recensement de 1999). Les données détaillées recueillies auprès des 162 communes répondantes ont permis de procéder à l'estimation des dépenses culturelles. Les 12 communes de plus de 150 000 habitants figurent toutes dans cet échantillon stratifié suivant la taille et la situation urbaine des communes. Les ratios en euros par habitant sont calculés avec les populations du recensement de 1999. Les **dépenses de consommation des ménages** proviennent des Comptes

de la Nation élaborés par l'Insee. La consommation finale des ménages recouvre les dépenses consacrées par les ménages à l'acquisition de biens et services, marchands et non marchands, utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains « individuels ». Parmi les postes disponibles, ont été retenus ceux relatifs au secteur culturel mais certaines dépenses comme les dépenses pour l'éducation artistique n'apparaissent pas car elles sont incluses dans des postes plus larges. Le passage à la base 2005 a consisté essentiellement à produire et à publier les comptes dans la nouvelle nomenclature d'activités française – NAF révision 2 d'une part, et à intégrer les résultats du nouveau dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane) d'autre part.

L'indice des prix à la consommation est publié depuis 1999 par l'Insee en base 100 en 1998. L'indice reflète la consommation finale effective marchande monétaire des ménages. L'indice général retenu concerne l'ensemble des ménages France entière (métropole et départements d'outre-mer). Sur les 303 postes de données en moyennes annuelles, ont été retenus ceux relatifs aux biens et services culturels.

L'étude annuelle de l'Institut de recherches et d'études publicitaires (Irep) permet de connaître l'évolution et la structure du **marché publicitaire des grands médias**. La publicité extérieure considérée comme médias par l'Irep n'a pas été retenue.

Institut de recherches et d'études publicitaires (Irep France Pub) – www.irep.asso.fr
 Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – www.insee.fr
 Ministère de la Culture et de la Communication – www.culturecommunication.gouv.fr
 Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État (MBCPRE) – www.budget.gouv.fr, www.performance-publique.gouv.fr

RÉFÉRENCES

- *Annexe au projet de loi de finances pour 2012. Effort financier de l'État dans le domaine de la culture et de la communication*, Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, 2011. www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/doc

[uments/ressources/PLF2012/Jaune2012/Jaune2012_Culture.pdf](http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2012/Jaune2012/Jaune2012_Culture.pdf)

- *Annexe au projet de loi de finances pour 2012. Opérateurs de l'État*, Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, 2011. www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/ressources/PLF2012/Jaune2012/Jaune2012_operateurs.pdf
- *Budget 2011*, Ministère de la Culture et de la Communication, conférence de presse de Frédéric Mitterrand du 29 septembre 2010.
- *Loi de finances pour 2011, Les projets annuels de performance (Pap), Culture, Médias, livres et industries culturelles, Recherche et Enseignement supérieur*, Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, 2010. www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2011/pap/pdf/PAP2011_BG_Culture.pdf
- www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2011/pap/pdf/PAP2011_BG_Medias_livre_industries_culturelles.pdf
- www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2011/pap/pdf/PAP2011_BG_Recherche_enseignement_superieur.pdf
- *Le marché publicitaire français 2010*, Irep, 2011. www.irep.asso.fr/_files/marche_publicitaire/IREP_MPF_2010.pdf